

À une séance ordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 septembre 2023, à 13h15, 1, chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Frank Pappas	maire d'Estérel
Corina Lupu	mairesse de Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	maire de Morin-Heights
Martin Nadon	maire de Piedmont
Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Michèle Lalonde	mairesse de Sainte-Adèle
Gilles Boucher	maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	maire de Saint-Sauveur
Danielle Desjardins	mairesse de Wentworth-Nord

Était absente:

Catherine Hamé Mulcair	mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
------------------------	----------------------------------

Assistaient également à l'assemblée le directeur général, monsieur Philippe Leclerc ainsi que la directrice du service du greffe, maître Mélissa Bergeron-Champagne.

OUVERTURE

M. André Genest, préfet, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

CM 249-09-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ordre du jour soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER l'ordre du jour par le retrait des points suivants:

- 4.2.3 - Municipalité de Piedmont - Place en garderie communautaire;
- 4.4.7 - Bilan mi-année du comité Logement;
- 4.4.8 - Bilan mi-année du comité Aménagement du territoire.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

CM 250-09-23

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 15 août 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICES FINANCIERS

CM 251-09-23

REGISTRE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2023

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du registre des déboursés du mois de juillet totalisant la somme de 1 394 786,80 \$ pour le fonds général.

ADOPTÉE

CM 252-09-23 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 AOÛT 2023

ATTENDU le dépôt du rapport de délégation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation du directeur général couvrant les mois de juillet et d'août 2023.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 253-09-23 COMITÉ CULTUREL - NOMINATION À LA PRÉSIDENTE

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006 (résolution n° CM 38-02-06);

ATTENDU l'adoption des règles de régie interne du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut le 13 février 2007 et modifiée le 13 mars 2018 (résolutions n° CM 22-02-07 et CM 71-03-18);

ATTENDU la nomination de Mme Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, et Mme Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles, au comité culturel (résolution CM 282-11-21);

ATTENDU QUE Mme Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, siégeait à la présidence du comité depuis le 26 janvier 2022 et que cette dernière ne désire plus occuper ce poste;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste au sein du comité culturel;

ATTENDU QUE Mme Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles, a manifesté son intérêt pour la présidence du comité culturel;

ATTENDU la recommandation du comité culturel;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la nomination de Mme Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles, à la présidence du comité culturel.

ADOPTÉE

CM 254-09-23 ACCEPTATION DE L'OFFRE - 11, RUE PRINCIPALE À SAINT-SAUVEUR

ATTENDU l'offre d'achat déposée par la MRC à la Ville de Saint-Sauveur relativement à la propriété sise au 11, rue principale à Saint-Sauveur (résolution no CM 168-06-23);

ATTENDU les conditions formulées dans la résolution 2023-06-325 de la Ville de Saint-Sauveur pour la vente de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONSENTIR à modifier l'offre d'achat déposée à la Ville de Saint-Sauveur conformément aux conditions formulées dans la résolution 2023-06-325 de la Ville de Saint-Sauveur;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général, à signer l'offre d'achat amendée;

D'AUTORISER M. André Genest, préfet, et M. Philippe Leclerc, directeur général, à signer l'acte notarié relativement à l'acquisition de la propriété sise au 11, rue principale à Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

CM 255-09-23 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) - NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Desjardins, mairesse de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONCLURE dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'AUGMENTER les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

DE N'AJOUTER AUCUNE reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

DE PERMETTRE le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

DE RENDRE admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

D'INVITER tous les conseils municipaux de son territoire à adopter cette résolution lors de leur prochaine réunion.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et députée de Prévost, Mme Sonia Bélanger, à la ministre responsable de l'habitation et députée de Bertrand, Mme France Éline Duranceau, à la députée d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin, à la députée de la circonscription de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 256-09-23

DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES DU 11 AOÛT 2023 AU 7 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE le *Règlement 386-2019 sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaire* prévoit le dépôt d'une liste des personnes engagées par le directeur général à une séance du conseil suivant leurs embauches;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des embauches du 11 août 2023 au 7 septembre 2023.

Noms	Postes comblés	Types de poste	Services	Date d'entrée en fonction
Marie-Claude Richer	Conseillère aux entreprises volet financement	Permanent	Service du développement économique et territorial	5 septembre 2023
Geneviève Chouinard	Agente au service à la clientèle	Occasionnel	Service de l'environnement et l'aménagement du territoire	12 septembre 2023

ADOPTÉE

DOSSIER DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ FINANCES

Le conseiller, M. Jacques Gariépy, président du comité finance, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. André Genest, préfet, MRC Pays-d'en-Haut;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Michèle Lalonde, mairesse, Ville de Sainte-Adèle;
- M. Claude Charbonneau, maire, Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à deux reprises soit le 21 février 2023 et le 2 mai 2023. D'ici la fin de l'année, quatre rencontres sont également prévues aux dates suivantes: 29 août 2023, 19 septembre 2023, 24 octobre 2023 et le 7 novembre 2023.

Résumé des travaux/grandes réalisations du comité janvier - juin 2023

Comité du 21 février 2023:

- Mise à jour des objectifs et mandats du comité pour 2023
- Plan développement du personnel
- Suivi des budgets d'honoraires professionnels en lien avec les litiges en cours
- Projet nouveau siège social

Comité du 2 mai 2023:

- Revue du rapport financier 2022 et suivi des excédents disponibles
- Suivi du budget projet centre sportif
- Suivi des résultats de Vivaction (exploitation centre sportif)
- Perspectives budgétaires 2024

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés dans la première moitié de l'année

- Adaptation à la croissance des services offerts par la MRC et nouveaux projets à venir
- Améliorer l'efficacité des processus administratifs en préservant le contrôle interne (autorisations diverses, commandes, paiement)

Quels sont les éléments et les enjeux que vous souhaitez porter à l'attention des membres du Conseil de la MRC:

- Suivi du projet nouveau siège social
- Supporter et intégrer les nouveaux employés
- Intégration nouveau directeur parc immobilier et TI
- Intégration de la nouvelle technicienne comptable
- Mise en place du processus de facturation des ICI
- Projet de la gare de Mont-Rolland
- Inflation des coûts en vue du processus de planification budgétaire 2024
- Optimisation des subventions

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Le conseiller, M. Jacques Gariépy, président du comité de Développement économique et territorial, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle;
- M. Martin Nadon, maire de Piedmont;
- M. Alexandre Latour, Président Équipe Laurence;
- M. Christian Jasmin, Propriétaire marchés IGA famille Jasmin;
- Mme Julie Hudon, Vice-présidente Écohabitations boréales (jusqu'en mai);
- M. Christian Dufour, Directeur marketing Les Sommets;
- Mme Sylvie Bolduc, Directrice générale SADC;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Chantal Ladouceur, directrice du service de développement économique et territorial;
- Mme Shanna Fournier, directrice adjointe au développement économique.

Un siège est toujours vacant quant à la représentation d'un membre élu.

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à trois reprises, soit le 31 janvier 2023, le 28 mars 2023 et le 30 mai 2023. D'ici la fin de l'année, deux rencontres sont également prévues : 19 septembre 2023 et 15 novembre 2023.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité

- Projet de politique de soutien aux entreprises – commentaires des membres afin de guider la rédaction, les dépenses admissibles et les priorités, etc.
- Suivis sur les investissements et programmes octroyés aux entreprises
- Rencontre conjointe tenue avec les membres du comité logement de la MRC pour discuter des enjeux
- Présentation et suivi d'évolution du projet de destination touristique intelligente

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés

- Intérêt marqué pour les élus pour les fonds locaux de développement. Comment accompagner les municipalités afin de les aider à identifier des objectifs ?
- Mieux définir le rôle du CDET comme lieu d'échange avec les entrepreneurs (obtenir leur point de vue, connaître leurs enjeux, leurs défis) plutôt que de présenter des bilans et redditions de comptes).

Dossiers priorisés d'ici la fin 2023

- Procéder à l'embauche des ressources nécessaires au service (adjointe administrative et conseiller) et assurer leur formation
- Refonte de la section services aux entreprises sur le site internet de la MRC
- Mieux orienter les sujets de discussions des membres autour des réalités des entreprises

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ CULTURE ET PATRIMOINE

La conseillère, Mme Michèle Lalonde, anciennement présidente du comité culture et patrimoine, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de cette personne, le comité est composé des personnes suivantes:

- Mme Corina Lupu, présidente et représentante élue et mairesse, Lac-des-Seize-Îles;
- Mme Johanne Martel, vice-présidente et représentante élue;
- Mme Catherine Hamé Mulcair, représentante élue et mairesse; Sainte-Anne-des-Lacs ;
- Mme Nancy Belhumeur, représentante du secteur histoire et patrimoine;
- M. Étienne Lavigne, représentant du secteur des arts de la scène;
- Mme JoAnne Turnbull, représentante du secteur arts littéraire;
- Mme Valérie Seers, représentante de Culture Laurentides;
- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Philippe Laplante, conseiller au développement culturel, MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Camille Crépeau, agente de développement en patrimoine immobilier, MRC des Pays-d'en-Haut;

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à trois reprises soit le 1er février 2023, le 22 mars 2023 et le 24 mai 2023. D'ici la fin de l'année, deux rencontres sont également prévues aux dates suivantes: 20 septembre 2023 et le 15 novembre 2023.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité

Sous-comité (comité de sélection):

Des membres du comité culturel ont été invité à participer à 3 sous-comités pour :

- La sélection de l'artiste au *projet intergénérationnel au centre sportif*
- La sélection de 5 artistes pour les *Rendez-vous art-thé*
- La sélection de 3 artistes pour les *Stations éphémères*

Fonds culture et patrimoine 2023:

- Analyse de vingt (20) dossiers déposés par des organismes, intervenants culturels ou artistes totalisant près de 110 000 \$.
- Recommandation du comité d'octroyer une aide financière totalisant 62 000 \$ à onze (11) projets culturel ou patrimonial.
- Participation à la soirée remise des aides financières au Centre sportif

Entente de développement culturel 2021-2023:

- Suivi des projets de l'entente
- Recommandation du comité pour la réalisation de 5 projets culturels
 - Projet d'animation culturelle en plein air
 - Projet de bonification de l'expérience d'interprétation des circuits patrimoniaux
 - Projet de préservation de la mémoire vivante
 - Projet de bonification de l'expérience d'interprétations du Musée du ski des Laurentides

Dossier patrimoine:

- Suivi de la démarche en réponse aux obligations du PL69
- Présentation du projet de caractérisation des immeubles et secteurs. à potentiel patrimonial

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés

Les défis et enjeux du comité sont en matière de patrimoine:

- Intérêt manifesté des membres à poursuivre leur implication en matière de patrimoine.
- Recommandation d'ajouter un 2e représentant du secteur histoire et patrimoine au sein du comité et au besoin, qu'un sous-comité soit formé afin de se pencher sur des enjeux plus techniques.
- Amorce d'une réflexion en matière de patrimoine pour déterminer la vision qui sera portée par la MRC. Lien à faire avec une éventuelle nouvelle politique culturelle et du patrimoine.

Dossiers priorités d'ici la fin 2023

- 1) Finalisation de l'entente de développement culturel du MCC (2021-2023)
- 2) Élaboration de la prochaine entente de développement culturel du MCC (2024-2026)
- 3) Poursuite des réflexions en matière de patrimoine. Lien avec les responsabilités issues du PL69
- 4) Amorce du projet d'élaboration d'une Politique culturelle et du patrimoine
- 5) Fonds culture et patrimoine 2024 (lancement de l'appel de projets)

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La conseillère, Mme Michèle Lalonde, présidente du comité Sécurité publique, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de la présidente, le comité est composé de :

- Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut
- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut
- M. Claude Charbonneau, maire, Saint-Adolphe-d'Howard
- Mme Corina Lupu, mairesse, Lacs-des-Seize-Îles
- M. Jacques Gariépy, maire, Saint-Sauveur
- Mme Danielle Desjardins, mairesse, Wentworth-Nord
- M. Tim Watchorn, maire, Morin-Heights
- M. Martin Nadon, maire, Piedmont
- M. Frank Pappas, maire, Estérel
- Mme Catherine Hamé Mulcair, mairesse, Sainte-Anne-des-Lacs
- M. Gilles Boucher, maire, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Quatre rencontres sont prévues au courant de l'année 2023, elles ont lieu tous les trois mois.

Le comité est composé des membres du conseil de la MRC et de représentants de la Sûreté du Québec. Dans le cas qui nous concerne, le représentant officiel de la Sûreté du Québec est le lieutenant Alexandre Boucher, directeur de poste, accompagné occasionnellement du lieutenant Pascal Rheault. M. Rheault a dorénavant le centre de service de la Sûreté du Québec de Saint-Sauveur sous sa responsabilité, parmi 4 autres postes.

Résumé des travaux du comité depuis janvier 2023

Les élus membres du CSP agissent à la fois comme représentants des citoyens de l'ensemble de la MRC et comme partenaires en sécurité publique. D'une part, ils représentent les citoyens qui ont exprimé leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations aux élus des différentes municipalités de la MRC, apportant ainsi leur contribution à l'amélioration du milieu de vie. D'autre part, ils agissent comme partenaires en sécurité publique, en participant à l'identification des priorités et des moyens dont dispose la communauté pour répondre à ses besoins.

Défis, enjeux et/ou questionnements.

Les discussions excluent les éléments présentés dans les rapports trimestriels de la Sûreté du Québec. Depuis janvier, il a été question de la diminution d'effectifs sur le territoire, de l'impact du nombre de cartes d'appels, du plan de protection des élus, du bureau d'enquête dorénavant fonctionnel à Piedmont, des échanges de stupéfiants au Centre sportif Pays-d'en-Haut et des ajustements autour des fréquentations de l'établissement et de l'école secondaire avoisinant le centre sportif ainsi que la nécessité d'un intervenant en psychosocial.

Dossiers priorisés en 2023 (maintenu)

1. **Sécurité routière** : Accroître nos interventions ciblées envers les usagers vulnérables et les nuisances sur le réseau routier et récréotouristique.
2. **Criminalité** : Poursuivre la lutte antidrogue sur l'ensemble du territoire de la MRC.
3. **Visibilité et proximité** : Assurer une visibilité optimale et une présence accrue dans toutes les municipalités de la MRC.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller, M. Tim Watchorn, président du comité Sécurité incendie, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. Alain Grégoire, directeur, SSI Sainte-Anne-des-Lacs (actuellement SSI Saint-Sauveur);
- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Jacques Gariépy, maire, Ville de Saint-Sauveur;
- M. Éric Faulker, directeur, Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*;M. Luc Champagne, Chargé de projet - Sécurité Incendie, MRC des Pays-d'en-Haut.

Un siège était vacant jusqu'au Conseil de la MRC du mois d'août 2023. À la suite de ce conseil, il a été attribué à M. Gilles Boucher, maire, Sainte-Marguerite du-Lac-Masson.

Rencontres prévues : Deux rencontres sont prévues d'ici la fin de l'année. Le comité peut se réunir au besoin en planifiant des rencontres additionnelles.

Résumé des travaux/grandes réalisations du comité de janvier à juin 2023 :

- Rencontre sur le dossier insalubrité et encombrement avec CISSS, SQ, directeur incendie, urbaniste, service ambulancier (24 participants);
- Rapport annuel des activités des services d'incendie (bilan);
- Actuellement en travaux la révision de l'entente entraide MRC;
- Sécurité civile le rôle de la MRC ;
- Problématique manque de pompiers les municipalités Saint-Adolphe et Wentworth-Nord;
- Départ à la retraite de 3 directeurs,
- Entente entraide Wentworth-Nord et Harrington en phase finale de conclusion.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés dans la première partie de l'année :

- Début des travaux de renouvellement du schéma de risque (rencontre pour les orientations avec le ministère de la Sécurité publique);
- Rencontre avec les directeurs généraux et incendie sur la sécurité civile;

- Terminer la révision de l'entente d'entraide;
- Étude de possibilité - Regroupement des SSI,
- Recrutement des pompiers.

Dossier 2023

Les travaux du comité pour 2023 porteront principalement sur le renouvellement du schéma de risque en incendie.

* En remplacement d'un départ à la retraite M. Daniel Audet

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ GMR ET ENVIRONNEMENT

La conseillère, Mme Michèle Lalonde, présidente du comité GMR et environnement, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de sa présidente, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Frank Pappas, maire, Ville d'Estérel;
- M. Martin Nadon, maire, Municipalité de Piedmont;
- Mme Corina Lupu, mairesse, Municipalité de Lac-des-Seize-îles (depuis le 20 juin 2023);
- Mme Danielle Desjardins, mairesse, Municipalité de Wentworth-Nord (jusqu'au 18 avril 2023);

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à trois reprises soit le 7 mars 2023, le 18 avril 2023 et le 20 juin 2023. D'ici la fin de l'année, deux rencontres sont également prévues aux dates suivantes: 26 septembre 2023 et le 28 novembre 2023.

Résumé des travaux/grandes réalisations du comité de janvier à juin 2023 :

- Avis de conformité pour le PGMR 2023-2030 de Recyc-Québec en date du 24 février.
- Présentation des résultats du rapport commandé à la firme Strazer sur la mise à jour du diagnostic et optimisation des écocentres:
 - L'analyse de desserte;
 - L'achalandage, les quantités, les coûts de transport et valorisation;
 - Le cadre réglementaire actuel avec les récentes et importantes modifications réglementaires;
 - L'analyse de conformité, avec les non-conformités, les autorisations ministérielles, les déclarations de conformité et les enjeux;
 - Les différents modes de gouvernance selon les volets de gestion;
 - Les aménagements et estimations financières;
 - Les autres pistes d'optimisation (gouvernance et gestion de certaines matières),
 - Les financements possibles.

Le rapport et la présentation ainsi qu'un résumé des résultats ont été présentés et transmis à l'ensemble des élus.

- Bilan de masse 2022

12 620 tonnes recyclées ou valorisées (7023 tonnes de recyclage + 5 597 tonnes de compost).

12 372 tonnes enfouies (11 624 tonnes de déchets + 747 tonnes d'encombrants).

Par rapport à 2021 cela correspond :

- Recyclage: - 392 tonnes soit -5,6 %
- Compost: + 17 tonnes soit +0,3 %
- Déchets : + 68 tonnes soit +0,6 %
- Encombrants enfouis: - 84 tonnes soit -11,3 %

- Contrat collecte et transport 2023-2024

Les contrats pour chacun des 3 blocs ont été octroyés lors de la séance du 14 mars (CM 60-03-23).

Parmi les changements :

- o Deux collectes supplémentaires de matières organiques à l'automne;
- o Suppression de la collecte de recyclage pendant la période du temps des fêtes (entre Noël et Jour de l'an), mais les surplus en recyclage seront ramassés à côté des bacs roulants;
- o Déplacement d'une collecte de déchets pour qu'il y ait une collecte pendant les fêtes, ainsi les 20 collectes annuelles sont maintenues,
- o Les encombrants devront être déposés par tous les citoyens, dans toutes les municipalités, le dimanche soir. Le collecteur passera en début de semaine, sans journée précise.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés dans la première partie de l'année :

- Gestion des chemins privés

31 % sont des chemins privés sur l'ensemble du territoire (193 km privés versus 624 km publics). Les municipalités dont plus de 40% sont en collecte sur chemins privés sont : Saint-Sauveur (47%), Lac-des-Seize-Îles (45 %) et Wentworth-Nord (41 %).

Lors de rédaction du devis, ce sont les particularités, telle la difficulté de collecter sur certains chemins privés qui font augmenter les prix. Même si ce sont 3 entreprises différentes, avec des prix différents, le prix est pondéré pour que chacun paye le même tarif, tant en desserte privée que publique.

Il a été proposé qu'une option « ticket modérateur » soit disponible dans le prochain devis pour que les chemins privés qui doivent être desservis en camion style « pick-up » soient facturés directement aux municipalités concernées et non en coût pondéré.

Une ressource estivale effectue des relevés terrain pour documenter les chemins privés pour le prochain devis (hauteur, largeur de roulement, virée, emplacement pour parc à bac).

- Tarification incitative pour les ICI

La MRC prendra en charge la tarification des Institutions, Commerces et Industries des municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs dès janvier 2024.

Les autres municipalités seront rencontrées par le service des finances pour mettre en place la tarification incitative dans leur règlement afin de faciliter la transition.

Une ressource estivale a été engagée pour rétro-pucer les bacs roulants des ICI pour les déchets et le compost afin d'élaborer les contrats avec les ICI avec les données les plus à jour.

- Redevance à l'enfouissement

Le Programme constitue un incitatif à la performance et évolue dans le temps afin de pousser les municipalités à aller plus loin dans leurs pratiques. Plus spécifiquement, il offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation d'activités visant :

1) L'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des PGMR;

2) La réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination.

Actuellement, sur le territoire de la MRC, chaque municipalité effectue individuellement les redditions de comptes des données financières. La MRC des

Pays-d'en-Haut envoie avant le 30 juin de chaque année le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

En 2021, le montant pour les municipalités du territoire s'élevait à plus de 524 000\$, Wentworth-Nord n'a pas de subvention depuis 2019, car une condition requise dans le cadre du programme n'est pas remplie.

En tout temps, le ministre se réserve le droit d'exiger qu'une municipalité rembourse la subvention versée qui aurait été utilisée à des fins autres que celles prévues par le Programme, qui aurait été versée sur la base d'une déclaration erronée par la municipalité ou si les normes du Programme ne sont pas respectées.

- Modernisation de la collecte sélective – Négociation avec l'Organisme de Gestion Désigné (OGD) ÉÉQ

Plusieurs rencontres se sont déroulées avec Éco-Entreprise Québec pour la rédaction de l'entente. En date du 20 juillet, celle-ci n'est pas finalisée car de nombreux commentaires des autres municipalités du Québec sont en négociation.

Quels sont les éléments et les enjeux que vous souhaitez porter à l'attention des membres du conseil

- Redistribution des redevances à l'enfouissement
- Suivi des écocentres
- Rédaction du futur contrat de collecte en bacs roulants :
 - Découpage des secteurs;
 - Matières séparées (recyclage versus déchets-compost);
 - Journées de collecte susceptibles de changer;
 - Chemins privés.
- Mise en place de la facturation pour les ICI et logement en location court terme
- Intégration du nouveau système de gestion des requêtes développé par Blanko.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET SIGNATURE & INNOVATION

M. André Genest, préfet et président du comité Signature & Innovation, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- Mme Janick Roy, représentante du MAMH;
- Mme Catherine Hamé, mairesse, Sainte-Anne-des-Lacs;
- Mme Michèle Lalonde, mairesse, Sainte-Adèle;
- M. Philippe Leclerc, directeur général, RC des Pays-d'en-Hut
- Chantal Ladouceur, directrice du service de développement économique et territorial. MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Marie-France Lajeunesse, directrice générale de la SOPAIR (sans droit de vote).

Il n'y a pas de calendrier adopté pour ce comité. Un minimum de deux rencontres par année sont prévues et sont déterminées en fonction des appels à projets et du suivi nécessaire.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité en 2023

Il s'agit d'un nouveau comité formé pour la gestion des fonds obtenus du MAMH dans le cadre du Fonds régions ruralité – volet 3 Signature innovation. Une seule rencontre a eu lieu en 2023, soit le 3 mai ainsi que le lancement officiel du projet Signature innovation de la MRC le 8 juin.

- Création d'une page web du programme d'aide financière Signature innovation – Nos sentiers, au cœur des Pays-d'en-Haut;

- Adoption de nouvelles modalités pour l’approbation des dépenses inférieures à 2 500 \$;
- 3 projets internes à financer ont été déposés et recommandés :
 - Conception d’une vidéo de lancement du projet (1 800 \$);
 - Structuration du projet Routes blanches et création d’une image de marque (46 380 \$);
 - Mise en place de la brigade d’accueil (13 100 \$);
- Analyse des dossiers reçus dans le cadre du premier appel à projets aux organismes. Douze (12) projets ont été retenus pour financement.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés en 2022

Rien de particulier à souligner pour l’instant. Le comité directeur est encore en rodage.

Dossiers priorisés en 2023

Un deuxième appel à projets est en cours. Les dossiers peuvent être déposés jusqu’au 29 octobre. L’accompagnement des promoteurs par la SOPAIR est en cours.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

Le conseiller, M. Jacques Gariépy, président du comité Fonds local d’investissement des Pays-d’en-Haut, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. Claude Charbonneau – Représentant élu désigné par la MRC des Pays-d’en-Haut;
- Mme Nathalie Honoré – Représentante désignée par les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- M. David-Olivier Leduc, directeur principal Banque de développement du Canada, Représentant du milieu socio-économique;
- M. Guillaume Rochon, directeur de comptes, Desjardins Entreprises – Représentant du milieu socio-économique;
- M. Michel Murdock, Hybride – Représentant du milieu socio-économique;
- M. Pierre Fortier, Palmex – Représentant du milieu socio-économique;
- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d’en-Haut (membre votant substitut en cas d’absence de quorum);
- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d’en-Haut (sans droit de vote);
- Mme Shanna Fournier, directrice adjointe au développement économique (sans droit de vote).

Rencontres prévues dans l’année : 6 dates réservées dans l’année

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité en 2023

Quatre rencontres du comité ont eu lieu au cours de l’année soit le 3 avril, 18 avril, 23 mai et 5 septembre. Deux autres rencontres sont prévues d’ici la fin de l’année soit le 24 octobre et le 5 décembre.

En 2023, 6 dossiers ont été acceptés via le FLIP représentant un montant total de financement de 313 500 \$ et des investissements totalisant 949 447 \$. Ces projets ont permis la création de 10 emplois et le maintien de 10 emplois.

En avril dernier, le gouvernement du Québec a autorisé le renouvellement des fonds locaux d’investissement (FLI) jusqu’au 31 décembre 2025. Un nouveau contrat de prêt FLI, entre le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) et chacune des MRC doit être signé afin d’adopter les nouvelles mesures de l’entente.

De plus, le MEIE a demandé à chacune des MRC de réviser la politique de fonds communs (FLI et FLS) afin d’adopter une politique reflétant les ajustements demandés au nouveau contrat entre la MRC et le MEIE avant le 30 septembre 2023. Cette nouvelle politique a donc été présentée au comité FLIP le 5 septembre et est déposée au conseil du 12 septembre pour approbation.

Les taux d'intérêt proposés dans la nouvelle politique d'investissement demeurent sensiblement les mêmes étant donné qu'ils se situent dans la moyenne de ceux proposés par les autres MRC de la région des Laurentides. Dans le contexte actuel, nous proposons des conditions de financement avantageuses afin de permettre aux entreprises du territoire de réaliser leurs projets d'affaires malgré le resserrement des conditions de financement des institutions financières traditionnelles.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés en 2023

Des efforts continus ont été déployés par les conseillers du service de développement économique et territorial afin de promouvoir le FLIP. Des rencontres avec les représentants de différentes institutions financières, Investissement Québec, les chambres de commerce du territoire ainsi que la SADC des Laurentides ont eu lieu au cours de l'année.

Les investissements via le FLIP ayant connus une diminution dans les dernières années en raison de la pandémie, nous remarquons en 2023 une hausse des demandes de financement de la part des entreprises du territoire. Afin de répondre à ces demandes, tous les conseillers aux entreprises du SDÉT ont suivi les formations appropriées et obtenu du soutien de la part de la direction afin d'être en mesure d'analyser un dossier de financement, permettant ainsi une réponse plus efficace des besoins exprimés par les entrepreneurs.

Un nouvel outil pour réaliser l'analyse des dossiers (Opti Risque), développé par les Fonds locaux de solidarité FTQ sera utilisé par l'équipe du SDÉT pour la première fois en septembre 2023. Bien que quelques ajustements soient nécessaires, cet outil assurera un traitement conforme et efficace des demandes de financement.

Dossiers priorités en 2024

Souhaitant mettre de l'avant le Fonds local d'investissement pour aider les entreprises du territoire à réaliser leurs projets, plusieurs actions seront mises en œuvre afin de promouvoir ce programme. Nous souhaitons travailler avec les partenaires du milieu afin de réaliser un nombre plus important d'investissements via le FLIP au cours de 2024.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ DE SUIVI DU CENTRE SPORTIF

Le conseiller, M. Tim Watchorn, président du comité de suivi du Centre sportif, présente le bilan mi-année 2023:

En plus de son président, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. Philippe Leclerc, directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. André Genest, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur;
- M. Éric L'Heureux, directeur adjoint au développement récréatif, MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. David Giroux, directeur adjoint, bâtiments et technologies de l'information, MRC des Pays-d'En-Haut.

Les rencontres du comité se font mensuellement.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité janv.-juin 2023

- Apprentissage, adaptation, et amélioration de gestion du centre sportif pendant sa première année de fonctionnement.
- Amélioration de l'offre de service dans les Bassins Desjardins (bains libres, corridors de nage et nombre de cours offerts)
- Signature d'une entente de commandite de longue durée pour le secteur aréna (annonce à venir);
- Signature d'une entente de commandite pour la surfaceuse avec Groupe Laurence;
- Évaluation et suivi des exigences contractuelles auprès de l'Adjudicataire Hélios-Sodem (Vivaction)

- Correction de déficiences et travaux correctifs, effectuer des réparations et des remplacements sous le couvert des garanties. Améliorer les installations et l'équipement des plateaux sportifs.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés en première moitié de 2023.

- Suivi et encadrement de l'adjudicataire Vivaction en ce qui a trait au respect des exigences contractuelles; suivi et soutien particulier pour l'entretien ménager du bâtiment.
- Suivi, encadrement et redressement au niveau de l'entretien des bassins et du suivi de la qualité de l'eau, auprès de Vivaction.
- Planifier le premier entretien annuel des bassins aquatiques pour la fin août, de concert avec l'Entrepreneur général, ses sous-traitants et Vivaction;
- Cohabitation et encadrement des élèves de l'école A.N. Morin sur l'heure du midi.
- Résoudre les problèmes techniques sur les différents systèmes mécaniques, améliorer l'efficacité et la fiabilité des systèmes.

Dossiers priorisés en 2^e moitié de 2023

- Suivi des opérations par l'adjudicataire Vivaction, s'assurer du respect des exigences contractuelles et amélioration de l'offre de service à la population; Le nombre de places disponibles pour les cours de natation aux enfants sera doublé à l'automne 2023; de nouveaux cours seront offerts aux adultes (piscine et salle)
- Effectuer l'entretien annuel des bassins et réaliser des travaux de réparations / corrections (21 août – 17 septembre), finaliser le suivi des déficiences/corrections relatives à l'immeuble auprès de l'entrepreneur général;
- Analyse et évaluation des budgets d'opération après un cycle d'une année d'exploitation. Élaboration du budget d'exploitation 2024;
- Lancer un appel d'intérêt aux restaurateurs locaux en vue de conclure un partenariat qui mènera à l'ouverture de la concession alimentaire;
- Conclure une entente pour la vente et la gestion des affichages publicitaires sur les bandes de la patinoire.
- Élaboration d'une politique de reconnaissance des organismes pour une répartition équitable de l'offre de gratuité des différents plateaux sportifs. Faciliter l'établissement d'un club de natation et la tenue de compétitions.
- Continuer d'améliorer les installations, tant au niveau des équipements à la disposition de la clientèle que pour assurer la pérennité du centre sportif et la sécurité du personnel.
 - Design et installation d'un système d'adoucisseur d'eau domestique
 - Design et installation d'un système d'entrebarrage des vestiaires et de douches de l'aréna
 - Planification et construction d'un accès sécuritaire au toit pour réaliser les entretiens des systèmes (appel d'offres)
 - Installation de panneaux acoustiques pour améliorer les performances sonores de plusieurs espaces.

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

M. Philippe Leclerc, directeur général de la MRC, présente le bilan mi-année du comité Fonds Régions et ruralité:

En plus de cette personne, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. André Genest, préfet;
- M. Frank Pappas, maire, Ville d'Estérel, secteur est;
- M. Claude Charbonneau, maire, Saint-Adolphe-d'Howard, secteur centre;
- Mme Joanne Turnbull, représentante culture et patrimoine;
- Mme Sylvie Bolduc, représentante développement économique;
- M. Stéphane Dupont (en remplacement de Sonia Gascon Adjointe à la direction générale adjointe au CISSS Laurentides) représentant pour le milieu communautaire;
- M. Zeine Ebene, conseiller au développement des communautés, MRC des Pays-d'en-Haut;
- Mme Chantal Ladouceur, directrice du Service du développement économique et territorial, MRC des Pays-d'en-Haut.

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à deux reprises soit le 4 avril 2023 et le 30 mai 2023.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations de votre comité

- 24 demandes ont été soumises lors de l'appel à projets 2023 pour un coût total de 617 137 \$.
- 17 demandes ont été acceptées pour un montant total de 275 000 \$ lors de l'appel à projets.
- 4 demandes de soutien au fonctionnement (2 ans) reçues et financées depuis le début de l'année pour un total de 190 000 \$.
- La prochaine date de dépôt des demandes pour l'appel à projets a été fixée au 15 décembre 2023.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés

Nous remarquons des thématiques ou des regroupements de projets aux enjeux similaires soient :

- La relocalisation des organismes communautaires;
- La gestion des projets de mise à niveau et de déplacements des sentiers;
- Les demandes d'aide au fonctionnement.

Une réflexion doit être amorcée afin de mieux encadrer les demandes d'aide au fonctionnement des organismes (clarifier les critères et revoir le caractère exceptionnel du financement).

Dossiers priorisés d'ici la fin 2023

- Mise à jour des priorités d'interventions de la MRC des Pays-d'en-Haut

BILAN MI-ANNÉE DU COMITÉ FONDS VIRAGE NUMÉRIQUE

M. Philippe Leclerc, directeur général de la MRC, présente le bilan mi-année du comité Fonds virage numérique:

En plus de cette personne, le comité est composé des personnes suivantes:

- M. André Genest, préfet;
 - Mme Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle;
 - M. Jean-Sébastien Roy, représentant du milieu socio-économique;
 - M. Yannick Miller, conseiller aux entreprises - Fonds virage numérique (FVN), MRC des Pays-d'en-Haut;
 - Mme Chantal Ladouceur, directrice service de développement économique et territorial, MRC des Pays-d'en-Haut
- OU
- Mme Shanna Fournier, directrice adjointe du service de développement économique et territorial, MRC des Pays-d'en-Haut

Depuis le mois de janvier 2023, le comité s'est rencontré à deux reprises soit le 23 mai 2023 et le 29 août 2023. Le comité se réunit au besoin, selon les demandes obtenues. Le comité se réunira le 28 novembre 2023 afin d'analyser les derniers dossiers de l'année et faire ses recommandations au Conseil de la MRC de décembre 2023.

Résumé des travaux et/ou grandes réalisations du comité

Depuis le début de l'année, le comité du Fonds virage numérique de la MRC des Pays-d'en-Haut a travaillé sur l'octroi d'aides financières pour répondre aux besoins des entreprises locales afin de les aider dans leur transition numérique, en soutenant 9 projets pour des investissements totaux de 43 600 \$.

Dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir le Fonds virage numérique, 14 entreprises ont répondu favorablement à l'appel d'intérêt visant les prestataires de services web et numériques du territoire afin de faciliter la mise en relation avec les promoteurs de la région.

Défis, enjeux et/ou questionnements rencontrés

À ce jour, les projets des secteurs de la restauration et du commerce de détail, non admissibles au financement via le FRR, ont été financés par l'utilisation des fonds MAMH (fonds Covid).

Selon la comptabilité, il resterait un maximum de 18 823 \$ de disponible dans l'enveloppe du MAMH (fonds Covid) et 0 \$ dans celle du FRR pour le Fonds virage numérique en 2023.

Il sera donc très important de valider l'admissibilité des prochaines demandes, en tenant compte de la disponibilité des fonds.

Dossiers priorisés d'ici la fin 2023

Quelques entreprises ont manifesté le désir de déposer une demande d'ici la fin de l'année.

Le montant disponible au FVN pour 2023 est de 61 423 \$ provenant des sources de financement suivantes :

20 000 \$	Fonds région ruralité (FRR) - volet 2
41 423 \$	Fonds du MAMH (COVID)

En vertu des modalités établies par le MAMH, les commerces de détail et les restaurants ne peuvent recevoir de l'aide financière du Fond région ruralité – volet 2, à moins qu'il ne s'agisse de commerces de proximité.

Afin de permettre le financement des entreprises de ces secteurs d'activités qui sont prédominants sur le territoire, une autre source de financement a été ajoutée au FVN en 2022 et 2023 soit le résiduel du fonds COVID.

Puisque la MRC a épuisé le fonds du MAMH (COVID), de nouvelles sources de financement devront être envisagées en 2024 pour soutenir les commerces de détail et les restaurants. Différentes avenues sont explorées, mais rien n'est assuré encore.

CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les activités aux bassins Desjardins recommenceront à partir du 18 septembre prochain.

CM 257-09-23

ABROGATION DE LA RÉOLUTION CM 189-06-22 - OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION D'ESPACE POUR AFFICHES PUBLICITAIRES STATIQUES AU CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le Centre sportif, la mairesse, Mme Danielle Desjardins, ne participe aux délibérations.

ATTENDU QUE la MRC a octroyé un contrat pour la location d'espace pour affiches publicitaires statiques au Centre sportif Pays-d'en-Haut (résolution n° CM 189-06-22);

ATTENDU QUE les parties sont dans l'impossibilité de s'entendre sur les conditions du contrat;

ATTENDU QUE, dans les faits, le contrat n'a jamais débuté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution CM 189-06-22 - *Octroi de contrat pour la location d'espace pour affiches publicitaires statiques au Centre sportif Pays-d'en-Haut.*

ADOPTÉE

CM 258-09-23 CENTRE SPORTIF - APPEL D'OFFRES NO CS-08-2021 - RÉPARTITION DES SURPLUS

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le Centre sportif, la mairesse, Mme Danielle Desjardins, ne participe aux délibérations.

ATTENDU QU'UN contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-08-2021 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note, soit à Vivaction inc., selon les modalités prévues à l'appel d'offres (résolution CM 341-12-21);

ATTENDU QUE la soumission de Vivaction comprenait un partage des surplus générés par le contrat de gestion entre les parties au moment du dépôt du rapport annuel de la gestion du centre sportif Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire affecter cette somme pour réduire la quote-part relativement au Centre sportif;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER cette somme afin de diminuer la quote-part des villes et municipalités participantes à la déclaration de compétence de la MRC.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM 259-09-23 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLIP

ATTENDU QUE de nouvelles modalités de gestions du Fonds local d'investissement (FLI) ont été autorisées par le gouvernement du Québec le 22 mars 2023;

ATTENDU QU'UN nouveau contrat de prêt FLI, entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et la MRC doit être signé afin d'adopter les nouvelles mesures de l'entente;

ATTENDU QUE selon ledit contrat de prêt, la MRC doit établir ou modifier sa politique d'investissement relative aux aides financières FLI conformément aux nouvelles modalités de gestions;

ATTENDU QUE selon ledit contrat de prêt, la MRC doit déposer dans les meilleurs délais auprès du MEIE et au plus tard le 30 septembre 2023, sa politique d'investissement ainsi que toute modification ultérieure à celle-ci;

ATTENDU la recommandation des membres du comité d'investissement commun FLIP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la Politique d'investissement commune FLIP telle que déposée au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE

CM 260-09-23 FONDS VIRAGE NUMÉRIQUE - DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

ATTENDU l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises - virage numérique en décembre 2020 (CM 314-12-20);

ATTENDU l'appel à projets lancé en février 2023 auprès des entreprises du territoire;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du Fonds virage numérique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE SUBVENTIONNER les cinq projets décrits ci-dessous:

Code interne	Secteurs d'activités	Municipalités	Montants accordés
FVN-2023-07	Tourisme	Saint-Adolphe-d'Howard	5 000,00 \$
FVN-2023-08	Restauration	Sainte-Adèle	3 600,00 \$
FVN-2023-09	Construction	Piedmont	5 000,00 \$
FVN-2023-10	Fabrication	Piedmont	5 000,00 \$
FVN-2023-11	Fabrication	Piedmont	5 000,00 \$
Total			23 600,00 \$

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02.62000.961 intitulé Fonds virage numérique;

DE FINANCER 3 600 \$ de cette dépense par la subvention reportée COVID - MAMH et 20 000 \$ par le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2;

D'AUTORISER le directeur général, M. Philippe Leclerc, à signer les conventions de subvention et tout document afférent.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 261-09-23 PAVILLON DE MONTFORT - VENTE DU 160, ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la MRC a formulé une offre de vente finale relativement à l'immeuble sis au 160, route principale à Wentworth-Nord, connue sous le nom de Pavillon de Montfort (résolution no CM 216-08-23);

ATTENDU la résolution no 2023-08-2861 de la Municipalité de Wentworth-Nord acceptant l'offre de la MRC;

ATTENDU le droit de préférence en faveur de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Monts conformément à l'acte de vente intervenu entre cette dernière et la MRC;

ATTENDU QUE pour vendre ledit immeuble, il doit être retiré du domaine public;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETIRER du domaine public l'immeuble sis au 160, route principale à Wentworth-Nord afin de procéder à sa vente en toute légalité;

DE MANDATER M. André Genest, préfet, et M. Philippe Leclerc, directeur général, conditionnellement à ce que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Monts n'utilise pas son droit de préférence, à signer l'acte de vente du 160, route principale à Wentworth-Nord, composé des lots 5 588 463 et 5 588 471 du Cadastre du Québec, conformément à l'offre de vente, au montant de 1 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, sans la garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur et, à cet effet, signer tout document, faire tout ajustement, faire toute déclaration nécessaire, donner quittance totale et finale.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM 262-09-23 LAC-DES-SEIZE-ÎLES- CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT - 2019-101-02

ATTENDU la transmission du règlement 2019-101-02 de la Municipalité Lac-des-Seize-Îles, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frank Pappas, maire d'Estérel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 2019-101-02 de la Municipalité Lac-des-Seize-Îles, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

CM 263-09-23 MORIN-HEIGHTS - CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT - 670-2023

ATTENDU la transmission du règlement 670-2023 de la Municipalité de Morin-Heights conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 670-2023 de la Municipalité de Morin-Heights, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

CM 264-09-23 PIEDMONT- CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT - 757-74-23

ATTENDU la transmission du règlement 757-74-23 de la Municipalité de Piedmont conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 757-74-23 de la Municipalité Piedmont, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

CM 265-09-23 SAINTE-ADÈLE - CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS - PPCMOI-2023-331 (1069 BOULEVARD SAINTE-ADÈLE) ET PPCMOI-2023-332 (400 BOULEVARD SAINTE-ADÈLE)

ATTENDU la transmission des résolutions 2023-331 et 2023-332 de la Ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les résolutions 2023-331 et 2023-332 de la Ville de Sainte-Adèle, puisque celles-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard de cette résolution, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 266-09-23 SAINTE-ADÈLE - CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT - 1314-2021-PC-3

ATTENDU la transmission du règlement 1314-2021-PC-3 de la Ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Nadon, maire de Piedmont ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 1314-2021-PC-3 de la Ville de Sainte-Adèle, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

CM 267-09-23 SAINT-SAUVEUR- CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS - 222-92-2023, 224-06-2023, 225-18-2023, 227-05-2023, 258-16-2023

ATTENDU la transmission des règlements 222-92-2023 , 224-06-2023 , 225-18-2023, 227-05-2023 et 258-16-2023 de la Ville de Saint-Sauveur conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les règlements 222-92-2023 , 224-06-2023 , 225-18-2023, 227-05-2023 et 258-16-2023 de la Ville de Saint-Sauveur, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

CM 268-09-23 ESTÉREL - DÉROGATION MINEURE - 6, AVENUE DES RÉCOLLETS

ATTENDU la résolution 2023-07-107 de la Ville d'Estérel relative à l'approbation d'une dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 6, avenue des Récollets;

ATTENDU QUE l'objet de la demande ne porte pas sur les paragraphes 16° et 16.1° de l'article 113 ou 4° et 4.1° de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) à l'effet de régir ou de prohiber un usage affectant la nature des lieux ou des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement, de santé publique ou de bien-être général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.7 de la LAU, la MRC peut se prononcer sur la portée de la résolution adoptée, soit en imposant des conditions afin d'atténuer les risques, désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, aviser la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de ces pouvoirs ou de ne pas agir;

ATTENDU la recommandation du comité d'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AVISER la Ville d'Estérel que la MRC n'entend pas se prévaloir de ces pouvoirs prévus à l'article 145.7 de la LAU relativement à la dérogation mineure adoptée via la résolution 2023-07-107.

ADOPTÉE

CM 269-09-23 ESTÉREL - DÉROGATION MINEURE - 15, AVENUE D'ARLES

ATTENDU la résolution 2023-08-133 de la Ville d'Estérel relative à l'approbation d'une dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 15, avenue d'Arles;

ATTENDU QUE l'objet de la demande ne porte pas sur les paragraphes 16° et 16.1° de l'article 113 ou 4° et 4.1° de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) à l'effet de régir ou de prohiber un usage affectant la nature des lieux ou des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement, de santé publique ou de bien-être général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.7 de la LAU, la MRC peut se prononcer sur la portée de la résolution adoptée, soit en imposant des conditions afin d'atténuer les risques, désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, aviser la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de ces pouvoirs ou de ne pas agir;

ATTENDU la recommandation du comité d'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AVISER la Ville d'Estérel que la MRC n'entend pas se prévaloir de ces pouvoirs prévus à l'article 145.7 de la LAU relativement à la dérogation mineure adoptée via la résolution 2023-08-133.

ADOPTÉE

CM 270-09-23 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ADOPTION

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la firme Pluritec a été mandatée pour élaborer le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la firme Pluritec a effectué le suivi avec chacune des municipalités afin de s'assurer des travaux déjà réalisés sur la voirie locale ainsi que des prévisions budgétaires en matière de voirie locale avec chacune des municipalités;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la MRC des Pays-d'en-Haut et les municipalités la composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en totalité tel que présenté par la firme Pluritec et ce conditionnellement à l'acceptation du ministère de Transport et de la Mobilité durable;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

CM 271-09-23 PIEDMONT - CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT PPCMOI - 835-01-23

ATTENDU la transmission du règlement 835-01-23 de la municipalité de Piedmont conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frank Pappas, maire d'Estérel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 835-01-23 de la municipalité de Piedmont, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER M. Philippe Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM 272-09-23

TRICENTRIS - CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES 2023 ET 2024

ATTENDU QUE la MRC est membre de Tricentris, la coop de solidarité, et a octroyé un contrat de services pour le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables pour un montant de 3,40 \$ par logement ou autre local (résolution CM 121-04-22);

ATTENDU QUE les contributions annuelles des membres et les revenus des opérations de Tricentris ne couvriront pas les frais d'exploitation de l'entreprise pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QU'une contribution supplémentaire est requise de la part des membres afin de couvrir les frais d'exploitation de l'entreprise pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a déterminé, conformément à son règlement de régie interne, une contribution financière supplémentaire de 12,49\$ par porte pour l'année 2023 et une contribution supplémentaire de 27,06\$ par porte pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Corina Lupu, mairesse de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER une contribution supplémentaire de 12,49 \$ par porte pour l'année 2023, soit une somme totale de 435 789,04 \$, ainsi qu'une contribution supplémentaire de 27,06 \$ par porte pour l'année 2024;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02.45220.446 intitulé TRI ET CONDITIONNEMENT.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI

DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - ADOPTION DU PROJET DE LOI 392 - LOI CONCERNANT LA SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCES DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERS

M. André Genest, préfet, demande au membre du conseil de la MRC si une personne désire proposer le point. Étant donné que les membres ne se sont pas manifestés, aucune décision n'est prise pour ce point.

CM 273-09-23

DEMANDE D'APPUI - VILLE DE MATANE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU la demande d'appui transmise par la Ville de Matane appuyant la Ville d'Amqui concernant les programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère des Transports et de la Mobilité Durable, qui se lit comme suit:

« Considérant que la Ville d'Amqui souhaite, selon les priorités ciblées au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable

et d'égouts, procéder au renouvellement de plusieurs conduites désuètes et tronçons de route nécessitant une attention immédiate;

Considérant que la Ville d'Amqui a déposé des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre de divers projets;

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu des confirmations de financement dans le cadre du programme FIMEAU, que le montant de l'aide financière de ce programme est déterminé en fonction d'un montant de base par mètre linéaire d'infrastructures (conduites, trottoirs, rue, etc.) établie en décembre 2019 et que le MAMH n'a pas majoré ces taux de base en fonction des augmentations importantes des trois dernières années;

Considérant qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière et la réalisation des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

Considérant que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères;

Considérant que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

Considérant que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;

Considérant que la Ville d'Amqui a procédé à un appel d'offres dans le cadre d'un projet de renouvellement de conduites et que les coûts avaient plus que triplé passant de 795 000 \$ en 2019 à près de 2,5 M\$ en 2023;

Considérant que le projet dont la Ville d'Amqui souhaitait la réalisation était initialement, selon le guide du programme, subventionné à un maximum de 80 % et que lors de l'ouverture des soumissions, les montants éligibles ne représentaient que 25 % des coûts réels;

Considérant que la Ville d'Amqui a dû rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassaient largement le budget et le règlement d'emprunt prévus;

Considérant que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles dont certaines sont désuètes et vieillissantes;

Considérant que plusieurs tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux doivent faire l'objet de travaux au cours des prochaines années et que les coûts nets à la charge de la municipalité doivent être au minimum afin d'assurer une saine gestion des finances publiques;

Considérant que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane appuie la Ville d'Amqui dans sa demande de révision des programmes d'aide financière du MAMH et au MTMD, soit :

de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets de la municipalité afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de

l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;

que les programmes reconnaissent les besoins actuels de la municipalité, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;

de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;

de proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins de la municipalité;

d'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens;

de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes à :

M. François Legault, premier ministre du Québec;
Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
M. Roger Gagnon, directeur régional par intérim du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine;
M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
Municipalités de la MRC de La Matapédia, municipalités régionales de comté du Québec, dont la MRC de La Matapédia;
M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec;
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec;
M. Michel Lagacé, président de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent;
M. Mathieu Lapointe, président du Caucus des municipalités de centralité. »

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est en accord avec les énoncés de la demande d'appui de la Ville de Matane;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Ville de Matane dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable concernant les programmes d'aide financière;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, Mme Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et députée de Prévost, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'habitation et députée de Bertrand, Mme Agnès Grondin, députée d'Argenteuil, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CM 274-09-23 DEMANDE D'APPUI - MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - DEMANDE D'EXONÉRATION DES TARIFS RELATIFS AUX INTERVENTIONS DES MRC DANS LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES EN VERTU DES POUVOIRS ET DES DEVOIRS QUE LUI CONFÈRE LES ARTICLES 103 À 110 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU la demande d'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant l'exonération des tarifs relatifs aux interventions des MRC dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confère les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales, qui se lit comme suit:

« ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (LCM) confère aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard de la gestion des cours d'eau ;

ATTENDU QUE la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106) ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les frais exigibles relatifs au régime d'autorisation environnementale et d'autres frais prévoit une tarification pour la délivrance d'autorisation , pour une déclaration de conformité, pour différentes interventions dans les milieux humides et hydriques (Article 22, al. 1, 4° de la LQE);

ATTENDU QUE les MRC doivent assumer leurs responsabilités en conformité avec la LCM et ainsi effectuer des interventions en milieux humides et hydriques principalement à la demande des citoyens, tels que l'enlèvement d'obstructions pour rétablir l'écoulement normal des eaux ainsi que l'entretien et l'aménagement de cours d'eau sous leur compétence ;

ATTENDU QUE les MRC sont soumises aux mêmes exigences et obligations environnementales et administratives des différents ministères impliqués (MELCCFP, MPO, etc.) que quiconque veut intervenir dans un milieu humide ou hydrique ;

ATTENDU QUE certaines MRC ont été facturées pour une demande d'autorisation générale dans le but d'exécuter des travaux d'entretien d'un cours d'eau alors que d'autres non, sous le prétexte qu'elles agissaient en vertu de l'article 105 LCM ;

ATTENDU QU'avant l'entrée en vigueur du nouveau régime d'autorisation ministérielle, les MRC pouvaient soumettre une demande d'autorisation préalable à l'entretien de cours d'eau (APE) sans frais ;

ATTENDU QU'aucuns frais ne sont exigés lors d'une demande d'autorisation présentée en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), pour des travaux réalisés par les MRC dans le cadre des articles 105 et 106 de la LCM ;

ATTENDU QUE les MRC sont exonérées de tous frais lors d'une demande de permis de gestion de la faune, déposée en vertu de l'article 47 de la LCMVF, dans l'objectif d'assurer l'écoulement des eaux des cours d'eau selon l'article 105 de la LCM ;

ATTENDU QUE l'exonération des frais ne soustrait pas les MRC d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux anticipés ;

ATTENDU QUE les MRC du Québec sont des gouvernements de proximité et des partenaires du gouvernement provincial ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard

ET RÉSOLU QUE pour ces motifs, le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est en accord avec les recommandations de l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec et demande au ministre

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'exonérer les MRC de l'obligation de payer les tarifs relatifs à toutes interventions des MRC dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confèrent les articles 103 à 110 de la LCM.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution soit également transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution. »

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est en accord avec les énoncés de la demande d'appui du MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans sa demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant l'exonération des tarifs relatifs aux interventions des MRC dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confère les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et députée de Prévost, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'habitation et députée de Bertrand, Mme Agnès Grondin, députée d'Argenteuil, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Genest, préfet, répond aux questions du public.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13H51)

Me Mélissa Bergeron-Champagne, directrice du service du greffe, mentionne à monsieur le préfet que le conseil n'a pas statué sur le point 8.1 intitulé *Demande d'appui - Municipalité des Cèdres - Adoption du projet de loi 392 - Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers* et l'invite à procéder au vote. Aucun membre ayant manifesté leur intérêt afin d'être proposeur, le point n'est pas adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 13h 51.

Philippe Leclerc,
Directeur général

André Genest,
Préfet